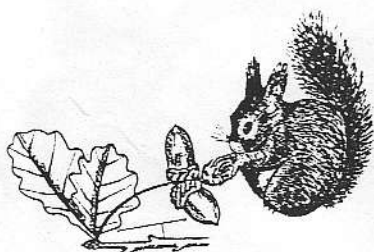


LE CHÊNE



Le 10 février 2000, dans ses évaluations provisoires, la Direction Régionale de l'ONF estimait le volume de bois abattus (chablis) par les tempêtes des 26, 27 et 28 décembre 1999 dans les forêts publiques, à 47 592 550 m³.

Au total, l'ensemble de la forêt française (publique, soit plus de 4,4 millions d'ha gérés par l'ONF, et privée soit 10 millions d'ha) aurait perdu 138 180 150 m³.

En Ile-de-France, le volume estimé serait de 1 243 000 m³ dans les forêts publiques et 1 434 000 m³ dans les forêts privées.

A Saint Cucufa, une estimation optimiste annonce que la tempête du 26 décembre qui a ravagé certaines parcelles, aurait détruit environ 10% de ses arbres.

Il avait échappé à la tronçonneuse, il cède sous la tempête.



Dans la nuit du lundi 13 au mardi 14 décembre, la tempête a eu raison du plus vieux chêne de notre forêt qui n'aura survécu que 6 ans après notre intervention en mai 1993.

On a pu lire dans "le Parisien" du 15 décembre: << Le vent déracine un arbre tricentenaire (...) L'arbre s'est abattu sur un chemin de pierres, fort heureusement sans faire de victime (...) Ironie du sort, ce chêne devait être coupé par l'ONF en 1996 (sic). Jugé dangereux, l'Office National des Forêts s'apprêtait à l'abattre lorsqu'une association de protection de l'environnement avait lancé une pétition pour s'opposer à cet abattage.>>

Cette désinformation diffusée à la demande de Mr Legouguec, le nouveau garde forestier, laisse planer le doute sur l'opportunité de notre intervention et nous a valu, de la part de certaines personnes, des remarques tendant à accréditer le "verdict" de l'ONF.

Monsieur NINGRE, alors Chef du Service Interdépartemental de l'ONF, aurait-il cédé à la pression des Amis du Bois de St Cucufa et souscrit à l'idée de conserver cet arbre, au bord d'un chemin forestier très fréquenté, en acceptant sciemment le risque d'un accident?

L'ONF aurait-il été inconscient au point de mettre au pied de ce chêne un panneau indiquant, outre son espèce, ses dimensions et son âge: <<Arbre en phase de sénescence.....>>, ce qui est tout simplement un vieillissement naturel et n'implique pas une notion de danger?

L'ONF aurait-il été jusqu'à signaler sur ses cartes installées un peu partout dans le Bois, l'emplacement de ce "moribond", le classant dorénavant parmi les arbres remarquables de notre forêt?

Chaque année, de nombreux arbres sont abattus sous prétexte de "coupes sanitaires" et celui-ci n'aurait pas été épargné s'il avait représenté un réel danger.

Les chablis de vent sont des phénomènes naturels auxquels n'échappent pas les grands arbres même jeunes et parfaitement sains. La terrible tempête qui, quelques jours plus tard, ce 26 décembre 99, a ravagé une partie du Bois de Saint Cucufa et bien d'autres forêts françaises nous en donne malheureusement la preuve.

Les 26,27 et 28 décembre 1999, 138 millions de m3 disparaissent de nos forêts!

Cette catastrophe écologique aurait-elle pu être évitée? Les scientifiques s'accordent à dire qu'elle aurait certainement été de moindre importance si l'Etat et l'ONF avaient pensé écologie avant économie, respect de l'environnement avant rentabilité à tout prix!

En généralisant la futaie régulière, en multipliant les coupes rases, en privilégiant les plantations de résineux au détriment des feuillus, en ignorant volontairement la nature, le gestionnaire a désorganisé nos forêts, les rendant vulnérables au gel, aux pluies et aux tempêtes.

Même s'il reconnaît enfin publiquement ses "erreurs" et s'être trompé en favorisant avant tout la production de bois, un siècle au moins sera nécessaire pour réparer les destructions de cette impardonnable gestion et pour que nos forêts retrouvent leur densité et leur aspect d'hier! Et que penser des dégâts occasionnés à la faune et à la flore par cette mise à nu des sols et par les engins de débardage?

Ce 26 décembre 1999, à Saint Cucufa, selon une estimation provisoire qui nous semble optimiste compte tenu des arbres qui, jugés fragilisés, seront certainement inclus dans des "coupes de nettoyage", 10% de la forêt auraient été dévastés.

Nous savons, par expérience, que l'ONF répugne à soigner les arbres blessés. Il est vrai que son statut ne le destine pas à "panser les plaies" des forêts dont il a la gestion et qu'il préfère avoir recours à la solution plus expéditive de la tronçonneuse, qualifiant cette intervention de "sanitaire" !

Il ne sera pas facile de savoir combien d'arbres, qui auraient pu être conservés, auront été abattus et débités avec tous les chablis. Nous avons écrit à la direction de l'ONF, Monsieur Richer de Forges et Madame Madignier, leur demandant de veiller à ce que leurs agents s'attachent à sauver ce qui peut encore l'être, et aux Maires de Rueil et de Garches de bien vouloir appuyer notre demande.

Le 7 janvier, un courrier a également été envoyé aux Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, demandant un moratoire de 5 ans pour les coupes prévues dans le cadre du nouvel aménagement 1999/2019.

La Municipalité de Garches nous assure de son soutien:

<< (...) Sachez que la Ville ne manquera pas d'appuyer votre requête afin d'éviter des coupes systématiques alors qu'elles pourraient se limiter à quelques ébranchages..

J'interviens dans ce sens auprès des responsables de l'ONF et ne manquerai pas de vous tenir informé de leur réponse (...) >>

Mme Madignier se veut rassurante:

<< (...) Ceci ne remet pas en cause les principes de sylviculture qui vous ont été présentés par Mr Trouvilliez et le nouvel aménagement de la forêt domaniale de la Malmaison, à savoir favoriser les gros vieux arbres ainsi que la régénération naturelle et le mélange des espèces dans les parcelles. C'est selon ces principes que la forêt sera reconstituée, complétés par l'analyse paysagère commandée à Mr Sgard par le Ministère de l'Environnement l'an dernier.

(...) Le gros hêtre, derrière les maisons forestières, devra avoir quelques branches coupées mais sera maintenu debout, en éloignant le public au delà des barrières compte tenu du danger lié à ses champignons apparents. (...) >>



Le plus gros hêtre d'Ile-de-France: 6,55 mètres de tour, âgé de 300 à 350 ans, gravement endommagé, sera donc conservé ainsi que nous le souhaitons.

Dans "Le courrier des Hauts-de-Seine" du 13 janvier 2000, Mr Legouguec, l'agent local, se plaint: << *En l'espace d'une journée, c'est l'équivalent de 3 à 4 années de récoltes que nous avons perdues*>>

A voir les grumes qui s'entassent le long des chemins forestiers, certaines pratiquement intactes, nous aurions tendance à dire que c'est une catastrophe pour la forêt, pas pour l'ONF qui avoue, dans "Le Journal du dimanche" du 2 janvier 2000: << *Les pertes financières seront minimales*>>

Bouclage de l'A86 à l'ouest: on reprend les mêmes et on continue.

Le décret approuvant le contrat de concession de l'autoroute A86 à Cofiroute est paru au Journal Officiel et les travaux qui devraient normalement reprendre très prochainement n'apporteront pas de modifications sécurisantes aux 2 tunnels de bouclage.

Celui dit "Ouest", long de 7 km et reliant Rueil à Versailles, comprend 2 voies de circulation, une dans chaque sens, sans bande d'arrêt d'urgence, et est accessible aux poids lourds et véhicules légers. La catastrophe du Mont Blanc, dans un ouvrage de même type, ne semble pas avoir inquiété Cofiroute, pas plus d'ailleurs que l'Etat qui a signé la convention de concession! Celui dit "Est", passant sous le Bois de St Cucufa, relie Rueil à Vélizy et est réservé aux véhicules légers.

Sa réalisation, est qualifiée d' "innovante" par Cofiroute. Long de 11 km, d'une hauteur de 2 m 50 sous plafond, à 2 fois 3 voies sur 2 niveaux superposés unidirectionnels (1 voie centrale de 2 m 80 de large et 2 latérales de 2 m 53), sans bande d'arrêt d'urgence, inaccessible aux véhicules de secours actuels, voilà une innovation dont se seraient bien passé les franciliens!

Une bonne nouvelle pour le Bois: il ne devrait plus y avoir de cheminée de ventilation. Seules seraient maintenues les émergences de 2 puits de secours.

Trois collectifs d'associations et trois Villes (Versailles, Viroflay et Vaucresson) ont demandé l'annulation du décret du 25 novembre 1999 approuvant cette nouvelle convention de concession conclue entre l'Etat et Cofiroute, le << principe de précaution >> entre autre, n'ayant pas été respecté. Le 30 janvier, un recours a été déposé auprès du Conseil d'Etat.

Nous regrettons que les Villes de Rueil et de Garches ne se soient pas manifestées, ce bouclage tel que le propose Cofiroute n'assurant pas le maximum de sécurité pour les futurs usagers.

Lettre à Monsieur Jean GLAVANY (7 janvier 2000)

Monsieur le Ministre,

La tempête qui, ce 26 décembre 1999, a ravagé nos forêts d'Ile-de-France, anéantissant nos paysages familiers, est une catastrophe écologique qui ne peut nous laisser indifférents.

Si les chablis de vent sont des phénomènes naturels qui mettent à terre chaque année bien des arbres dans nos massifs forestiers, la dévastation de ce dernier Week-end 99 ne peut-être une fatalité!

Depuis de nombreuses années nous demandons à l'ONF de revoir sa politique de gestion, et d'abandonner la régénération de nos forêts en favorisant les coupes rases, les plantations monospécifiques, les enrésinements, la futaie régulière fragile et vulnérable.

Le gestionnaire de notre patrimoine forestier admet avoir commis des erreurs et semble décidé, sous la pression de scientifiques, de naturalistes et d'associations qui dénoncent ses méthodes, à "changer de cap". Ses 30 ans de gestion productiviste n'auraient-ils pas contribué à ce gigantesque dégât?

Dans le Bois de Saint Cucufa, petite forêt de 201 ha, la dernière coupe à blanc date de 1992 et 12 parcelles, après avoir été rasées, éradiquées de tous les arbres de hautes futaies, ont été transformées en "pépinières", aux plantations artificielles, soigneusement alignées.

Cette dernière tempête a détruit ou endommagé une grande partie des magnifiques centenaires restant.

Il va falloir maintenant réparer ce désastre et penser écologie avant valeur économique.

Dans notre forêt nous souhaitons que l'ONF se consacre à "soigner" ce qui peut encore l'être et nous demandons que les coupes envisagées dans le plan d'aménagement soient suspendues pour une durée de 5 ans au minimum.

Nous comptons sur votre intervention et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Copie à Mme Dominique VOYNET Ministre de l'Environnement.

Merci pour votre fidèle soutien et meilleurs vœux à tous pour cette année 2000!